

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

N° 6223SGTR25

Personne publique

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION

5 B, rue de Paris

CS 31023

97404 ST-DENIS CEDEX

Tél : 02 62 94 22 00

Objet de la consultation :

Achat de papier blanc pour la CCI ILE DE LA REUNION

*Etablie en application du Code de la Commande Publique
(Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019)*

Procédure adaptée

Date et heure limite de remise des offres :

Le 06.08. 2025 - 12 heures locales – Ile de la Réunion

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation

- 1.1 - Objet
- 1.2 - Mode de passation et type de contrat
- 1.3 - Décomposition de la consultation
- 1.4 - Nomenclature
- 1.5 - Renouvellement

2 - Conditions de la consultation

- 2.1 - Déroulement de la consultation
- 2.2 - Forme juridique du groupement

3 - Conditions relatives au contrat

- 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution
- 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

4 - Contenu du dossier de consultation

5 - Présentation des offres

- 5.1 - Documents à produire

6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

- 6.1 - Transmission électronique
- 6.2 - Transmission sous support papier

7 - Examen des offres

- 7.1 - Attribution des accords-cadres

8 - Renseignements complémentaires

- 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact
- 8.2 - Procédures de recours

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Les stipulations du présent Cahier des clauses particulières (CCP) concernent l'achat de papier blanc pour l'ensemble des sites de la CCI Réunion.

Cette prestation concerne en grande partie du A4 – 80g/m2 et en plus modeste quantité du papier format A3.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Lieux d'exécution et livraisons :

Les ramettes seront livrées principalement dans les locaux de la CCI Réunion.

Les livraisons s'effectueront sous l'entière responsabilité du titulaire aux adresses indiquées ci-après et sur les lieux indiqués par chacun des référents lors des commandes.

	Sites	Adresses livraisons	Consommation annuelle moyenne estimée de ramettes A4	Référents / Téléphone
Lot 1 Nord et Est	HC /MEN	5 b rue de paris – CS 31025 St Denis Cédex	7 000	V. VARDIN 02 62 94 20 16
	Pôle Formation Nord	12 rue Gabriel Kerveguen - ZI du Chaudron 97495 Ste Clotilde Cédex		W.Dervillier 02 62 48 35 18
	CRITT	3 rue Serge Icart - 97490 Ste Clotilde		Justine BEGUE 02.62.92.24.00 02.62.94.22.95
	Maison Entreprise Est	602 Avenue Île-de-France, 97440 Saint-André		Isabelle JAVEGNY 02 62 48 36 73

	Sites	Adresses livraisons	Consommation annuelle moyenne estimée de ramettes A4	Référents / Téléphone
Lot 2 Ouest et Sud	Cirfim	31 avenue Raymond Mondon97420 LE PORT	4 000	M. R. LAW THO 02 62 45 71 40
	Centhor	1 Route de l'Eperon 97435 St GILLES LES HAUTS		02 62 22 87 66
	Maison entreprise Ouest	196 rue Marius et Ary Leblond 97460 Saint-Paul		Lucas VOULAMA 02 62 33 35 11
	MEFS Maison Entreprise et Formation Sud	15, route de la balance 97410 SAINT PIERRE		Chantale PHILIPPE 02 62 96 96 64 Jean-Luc GILLES 02 62 96 96 57

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Etendue de la consultation : Il est passé selon la procédure suivante :

- Procédure adaptée : Articles R2123-1 en Accord Cadre R.2162-1 et 4,
- Avec négociation : R2123-4 et 5
- Allotissement : R 2113-1 à 3
- De type bon de commande : Articles R. 2162-13 et R. 2162-14 (exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande)
- Mono attributaire : R2162-9 par lot.
- Avec minimum (L'engagement de la CCI Réunion étant uniquement sur le minimum/ensemble du lot)

Il sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques par lot afin d'éviter des problèmes d'approvisionnement.

1.3 Décomposition de la consultation

Il est prévu deux lots.

- Lot 1 : Sites Nord et Est
- Lot 2 : Sites Ouest et Sud

Option et Variante : Non

1.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30192000	Papier pour photocopie

1.5 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

Le présent règlement de la consultation porte sur la phase d'offre.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, renouvelable deux fois soit un maximum de trois ans (36 mois). Les périodes de non-renouvellements seront confirmées par écrit deux mois avant la date anniversaire du contrat.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le CCP
- Le BP
- L'Acte d'engagement
- Annexe conflit d'intérêt
- Avis de consultation (AAPC)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

5 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront :

- Entièrement rédigées en langue française
- Exprimées en EURO.
- Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

5.1 - Documents à produire par les candidats

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Documents à produire (dûment complétés et visés)

- Le CCP paraphé
- Le BP renseigné et signé
- L'Acte d'engagement renseigné et signé
- Annexe conflit d'intérêt
- Mémoire Technique
- Le DC1 ou déclaration du candidat et le DC2 (Les formulaires sont disponibles à l'adresse suivantes http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm)
- Le 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 et 4 R2143-5 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 dernières années

Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur et fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

B. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment compléter avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

6 - Conditions de retrait du DCE et de remise des offres.

Dépôt de candidature et retrait du DCE directement à l'adresse suivante :

- <https://www.marches-publics.gouv.fr>

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- **Seul le dépôt d'un échantillon de papier est demandé (une ramette). Elle sera remise gratuitement.**

Direction Achats Marchés

CS 31023 - 97404 SAINT DENIS Cedex (Cette échantillon ne sera pas restitué)

7 - Examen des offres

7.1 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe mathématique.

Les soumissionnaires seront classés, par ordre décroissant, suivant leurs notes globales respectives. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera classé premier etc...

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées prix, annexes financières manquant (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

La CCI Réunion se réserve le droit de :

- Négocier ou pas avec les candidats sur les tarifs et ce lorsque la qualité du papier proposé est équivalente.
- Un candidat sera retenu par lot
- Dans le cas où l'écart entre le premier et le deuxième candidat est minime pour le deuxième lot l'attribution pourra se faire au second. Soit un candidat/lot.

Jugement des propositions et des candidatures

Critères des sélections

Valeur technique de l'offre (VTO) : 40%

(100 points maximum)

Qualité du papier proposé - Grammage et blancheur du papier - Certification, labels etc...	70 pts
Test imprimante	10 pts
Mode d'approvisionnement - Circuit d'approvisionnement : Indication sur la localisation du dépôt ainsi que l'organisation du circuit de distribution - La certification éventuelle de la Société - Close sociales et environnementales	20 pts

Formule d'appréciation de la valeur technique : les éléments indiqués ci-dessus seront notés indépendamment selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : note maximale
- Satisfaisant : 80 % de la note maximale
- Moyens : 50 % de la note maximale
- Très insuffisant ou non conforme : 0 point

Prix : 45 % (ramette 500 feuilles)
(100 points maximum)

Note maximale x prix offre moins disante
Prix offre analysée

Délai de livraison : 15%
(100 points maximum)

→ Délai global de livraison en jours (acte d'engagement page 3/5)

Note maximale x délai offre moins disante (en jours)
Délai offre analysée (en jours)

La note finale N de chaque offre $N = (VTO \times 0.40) + (Np \times 0.45) + (Nd \times 0.15)$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettront impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 05 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

8.2 - Procédures de recours

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - secrétariat du greffe, 27 Rue Félix Guyon - CS 61107 97404, Saint-Denis.
Tél. 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62.
Courriel : greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon -CS 61107
97404 ST DENIS CEDEX
Tél : 02 62 92 43 60
Télécopie : 02 62 92 43 62
Courriel : greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

